Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260430-DELIB2026030-DE

Mairie de Val d'Izé

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 30 avril 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 23 avril 2026 et affichée.

**Membres élus :** 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 17

**Membres présents :** M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle

Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle ; Mme HERVAGAULT Sandra a donné pouvoir à M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier a donné pouvoir à M. DELVA Bruno

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2026-030**
**OBJET : CENTRE DE GESTION D'ILLE ET VILAINE - CONVENTION D'UTILISATION DES SERVICES FACULTATIFS**

**Le Maire expose :**

« Le Centre de Gestion d'Ille et Vialine (CDG 35) est un établissement public local à caractère administratif qui assure des missions obligatoires : organisation des concours et examens, instances médicales, tenue des dossiers individuels, secrétariat des instances consultatives...et des missions facultatives de conseil et d'assistance en matière de gestion du personnel territorial.

Pour la commune, le CDG 35 réalise les paies, il assure les missions de prévention, de médecine professionnelle et gère les contrats d'assurances. Une convention fixe les modalités d'intervention de établissement ; compte tenu du renouvellement de l'équipe municipale, cette convention vous est soumise »

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le CDG35 la convention d'utilisation des services facultatifs

**Pour extrait certifié conforme,**
**Le Maire, Bruno DELVA**

MAIRIE DE VAL D'IZÉ ★ 35 (Ille-et-Vilaine) ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Place Jean Poirier - 35450 VAL-D'IZÉ
Téléphone : 02 99 49 83 06 – site : www.valdize.fr